

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Inscription

L'inscription est à effectuer en remplissant le bulletin d'inscription.

L'adresser si possible un mois avant le démarrage de la formation.

Dès réception de votre bulletin d'inscription, vous serez adressés :

- Un accusé de réception
- Une convention de formation professionnelle en deux exemplaires dont un est à nous retourner dûment rempli.
- Un courrier de convocation avec plan d'accès et horaires.

A l'issue de la formation seront adressées :

- Une attestation de participation
- Une facture

Règlement

Formation entreprise : le prix de la formation est payable en totalité dès réception.

En cas de paiement effectué par un organisme payeur (OPCA...), il vous appartient de vous assurer avant l'inscription de votre prise en charge par l'organisme que vous aurez désigné (en cas de non prise en charge, la formation sera facturée à l'entreprise).

Toute formation commencée est due intégralement.

Tarifs

Nos prix sont exonérés de TVA.

Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

Report

La recherche du meilleur équilibre pédagogique des sessions peut nous amener à modifier les dates de formation.

Toutefois, dès réception de la convocation, vous avez la garantie du maintien de la formation, sauf en cas de force majeure. La CCI ne pourra pas endosser la responsabilité des reports pour les cas non maîtrisables (annulation tardive d'inscriptions, etc.).

Annulation

Annulation du fait de la CCI :

La formation sera remboursée intégralement.

Annulation du fait du participant :

Sauf dénonciation plus de 10 jours ouvrables avant le démarrage effectif de la formation, la facturation aura lieu automatiquement.

L'inscription sera reportée sur une autre session, ou remboursée sur présentation d'un justificatif (certificat médical...).

Litiges

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de la CCI dont vous dépendez.